ARRICOD

Présente la 9ème édition de son Université d'été sur le thème :

«*L'ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, QUEL(S) PARTENARIAT(S) AVEC L'ETAT DANS UN CONTEXTE DE REFORMES ?* »

Limoges, les 16 et 17 septembre 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION A retourner, avant le mercredi 1er septembre 2010 à :

ARRICOD A l'attention d'Emilie ROCHE
Ville de Limoges Direction des Relations Internationales
6, rue Louis-Longequeue 87031 Limoges cedex 1
Mail : arricod@gmail.com Ou par fax : 05 55 32 12 55

Nom : ……Prénom : ……

Fonction : ……

Collectivité : ……..

Adresse professionnelle:……..……..

……

Tél. professionnel:……..Fax professionnel:……

Email professionnel:……

Participera au déjeuner du jeudi 16 oui ☐ non ☐

Participera au dîner du jeudi 16 oui ☐ non ☐

Participera au déjeuner du vendredi 17 oui ☐ non ☐

Participera à la visite de l'exposition internationale de porcelaine « De Terre et de Feu »
le jeudi 16 de 17h30 à 18h30 oui ☐ non ☐

Participera à la visite de l'exposition internationale de porcelaine « De Terre et de Feu »
le vendredi 17 de 14h00 à 15h00 oui ☐ non ☐

Adhérent(e) ARRICOD : oui ☐ non ☐

Comment comptez vous vous rendre à l'Université d'Eté 2010 : Train ☐ Voiture ☐ Autres ☐

FRAIS D'INSCRIPTION : membres */étudiants : **50 euros** / non membres : **80 euros**
Chèques à l'ordre de l'ARRICOD

Virements bancaires et mandats administratifs :
Suites à plusieurs incidents nous ne transmettons plus nos coordonnées bancaires sur le bulletin d'inscription. Merci de bien vouloir nous contacter via notre site internet ou notre e-mail si vous optez pour ce mode de paiement**.**

* Peuvent être membres de l'association :

- ***membres directs*** *: toute personne exerçant une responsabilité au sein d'un service (ou mission) international et/ou Europe d'une collectivité territoriale. La qualité de membre actif s'acquiert par l'acquittement d'une cotisation annuelle de 15 €. Le montant de cette cotisation peut être révisé chaque année par l'assemblée générale.*
- ***membres associés*** : *peut être membre associé toute personne exerçant une profession en lien avec l'International et l'Europe et intéressée par les activités de l'ARRICOD. La candidature de ces membres doit être soumise à l'approbation du Conseil d'administration. Ces derniers peuvent participer aux activités de l'association. Cependant, ils ne peuvent siéger au Conseil d'administration. Ils doivent être à jour de leur cotisation. Celle-ci est annuelle et est fixée à 20 €.*